



Arrêté Municipal

n° 88/2023

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : « Les Yvelines font leur cinéma » - Cinéma en plein air
Dimanche 27 août 2023

Le Maire de la Commune du PERRAY EN YVELINES (Yvelines),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'accueil par la commune du dispositif organisé par le Département des Yvelines intitulé « Les Yvelines font leur cinéma » - Cinéma en plein air le dimanche 27 août 2023,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer la sonorisation,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le cinéma en plein air aura lieu le dimanche 27 août 2023 de 19 h à 23h30 dans le Parc Municipal au Perray-en-Yvelines.

ARTICLE 2 :

Les essais de sonorisation sont autorisés à partir de 14h00 le dimanche 27 août 2023.
La sonorisation cessera en tout état de cause à 23h30.

ARTICLE 3 : Les infractions seront constatées et poursuivies conformément à l'article R610-5 du Code Pénal.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet des mesures de publicité légale prévues par l'article L.2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant, Chef de la Circonscription de Police Urbaine de Rambouillet, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Perray-en-Yvelines, le 19 juillet 2023

**Monsieur le Maire
Geoffroy BAX de KEATING**

